

LE DÉMOCRATE CHRÉTIEN

JAB
CH-1205 Genève
PP | Journal

NOUVELLES

DU CONSEIL NATIONAL

05 | Un nouveau secrétaire
général à vos côtés

06 | Initiatives UDC :
c'est Dunant qu'on assassine

09 | N'oubliez pas l'initiative
pour la traversée du lac !

le déménagement en douceur



BALESTRAFIC

Certifié  Qualité

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00 - www.balestrafic.ch



NICOLAS ROVINI SARL
GYPSERIE-PEINTURE-DECORATION

19 rue de la Maison-Forte - 1287 Laconnex Genève
Tél.: 022 756 11 07 - Fax : 022 756 14 54
Mobile : 079 423 32 54 - rovini@bluewin.ch

LOCATELLI MAX SA
ÉLECTRICITÉ - CÂBLAGE INFORMATIQUE

SWISSCOM *Partenaire*

Rue de Genève 3 - 1225 CHÊNE-BOURG - Tél. 022 348 33 55



**La propreté
améliore la
qualité de vie !**

APPEL GRATUIT 0800 95 95 95

Siva Star Cleaning Sàrl

info@entreprisedenettoyage.ch
www.entreprisedenettoyage.ch

Rue Cardinal-Journet 27 - 1217 Meyrin
Tél. 022 777 72 80 - Fax 022 782 72 36

ÉDITO

Serge Dal Busco l'a dit et répété. La suppression de l'imposition selon la dépense constituerait une terrible balle dans le pied. Cela ne serait certes pas la première tirée par la Gauche. Cela serait en revanche celle de trop, tant la Suisse et surtout Genève n'ont pas les moyens de se priver des recettes directes et indirectes générées par ce mode d'imposition pragmatique et adéquat.



A l'heure où le Conseil d'Etat traque déjà difficilement les dépenses pour présenter un budget équilibré, où les indicateurs économiques ne sont plus au vert et où s'approche l'indispensable réforme de l'imposition des entreprises, Genève ne peut pas se passer de cette imposition sans « casse » pour reprendre un terme de notre Ministre des Finances.

Des chiffres d'abord : dix-huit cantons suisses pratiquent l'imposition selon la dépense. Les 5 634 contribuables étrangers au bénéfice de cette méthode d'imposition ont apporté 695 millions de francs de recettes fiscales directes. Le durcissement de cette imposition dès 2016 augmentera les rentrées de l'ordre de 300 millions de francs par année dès 2016. Rien qu'à Genève, ces contribuables payent annuellement plus de 115 millions d'impôts, auxquels s'ajoute entre 10 et 30 millions suivant les années de droit de succession.

C'est donc dire que la suppression de l'imposition selon la dépense, suppression qui n'est demandée ni sur un plan européen, ni sur un plan mondial, remettrait en question un milliard de francs de recettes fiscales payées par ces contribuables étrangers.

Or, n'en déplaise aux partisans de l'abolition, l'exemple de la suppression de cet impôt à Zürich, où la fiscalité est pourtant moindre qu'à Genève, a clairement démontré que ces contribuables n'hésitaient pas à partir vers des destinations plus accueillantes. Le pire, à savoir l'exode massif de ces contribuables étrangers vers des pays tels le Royaume-Uni, Monaco ou encore la Belgique et le Portugal, est donc aujourd'hui le scénario le plus probable.

Les conséquences de cet exode, puisque l'on ne peut pas et l'on ne doit pas voter sans prendre en compte les effets d'une initiative, seraient catastrophiques, notamment pour le Canton de Genève.

La classe moyenne, devenue officiellement la vache à traire de la Gauche, sera à n'en pas douter la première à payer l'addition, via une augmentation des impôts.

Mais le monde associatif social, culturel et sportif serait aussi doublement touché. D'abord, par la baisse inéluctable des prestations et des subventions de l'Etat; ensuite, par le départ des mécènes étrangers, lesquels injectent quelques 470 millions de francs par année en Suisse.

Bien entendu, l'économie entière du pays ne sortirait pas indemne du départ de ces contribuables qui dépensent très largement en Suisse, y investissent et contribuent aussi à nos retraites, sans pour autant solliciter notre système social.

On cherchera vainement du côté des initiants une justification, non-idéologique, à la suppression de l'imposition selon la dépense, comme on tentera en vain de dénicher chez eux une solution pour pallier les effets dévastateurs de cette abolition.

Tout indique que la seule préoccupation des partisans de l'initiative est de détruire le modèle suisse pourtant patiemment édifié par plusieurs générations, comme si le succès de la Suisse leur était insupportable.

Nous, démocrates-chrétiens, sommes fiers de la réussite de notre pays. Défendons son modèle de prospérité. Votons NON à l'abolition

Sébastien Desfayes, président

SOMMAIRE

5 UN NOUVEAU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL À VOS CÔTÉS

Rencontre avec Jérémie Henriod

6 INITIATIVES UDC

C'est Dunant qu'on assassine !

8 LE RETOUR DES COURTES PEINES PRIVATIVES DE LIBERTÉ

9 TRAVERSÉE DU LAC

N'oubliez pas l'initiative!

11 ECOPOP

Une vision nostalgique de la Suisse
aux relents colonialistes

12 IMPOSITION SUR LA DÉPENSE

14 NOUVELLES DU GRAND CONSEIL

Editrice Responsable

Sophie Buchs, secrétaire générale
du Parti Démocrate-Chrétien

Rédactrice en chef

Sophie Buchs

Graphisme, maquette et réalisation

Loris Grillet, loriskumo.com

Impression

Imprimerie Genevoise - 1800ex.

Contact

Le Démocrate Chrétien

9 rue Alcide-Jentzer

1205 Genève

T. 022 328 20 11

F. 022 328 88 66

info@pdc-ge.ch

pdc-ge.ch

facebook.com/genevepdc

UN NOUVEAU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL À VOS CÔTÉS

Depuis le 1^{er} novembre dernier, Jérémie Henriod a rejoint l'équipe du secrétariat. Il travaillera en équipe avec Sophie Buchs jusqu'au mois de décembre et reprendra seul le secrétariat en janvier. Il se présente en quelques mots.

D'aucuns ont pour passion le cinéma ou l'art contemporain, d'autres sont épris de musique classique ou de danse. Pour ma part, j'ai toujours ressenti un vif intérêt pour la « chose » publique.

Tenter de comprendre les tenants et aboutissants de tel ou tel débat de société, le fonctionnement de nos institutions ou les intérêts de chacun dans leur engagement politique fait parti de mon quotidien. Au-delà des idéologies de chacun, j'aime le dialogue et échanger avec autrui sur des enjeux aussi variés que les relations bilatérales ou la mobilité dans notre canton.

Né à Genève il y a 27 ans, d'un père helvétique et d'une mère d'origine espagnole, j'ai grandi dans un contexte où le mot « famille » n'est pas un gros mot mais une valeur fondamentale. Mes parents m'ont toujours soutenu dans mes choix et encouragé à travailler dur et à me battre pour atteindre mes objectifs.

Diplômé en Sciences politiques et en économie et politique européenne de l'Université de Genève, mon engagement a jusqu'à présent été surtout associatif avec notamment des expériences au sein de l'Institut polyhandicapé de Clair-Bois ou de l'ONG Terre des hommes. Mais petit à petit, j'ai senti le besoin de m'investir davantage et lorsque s'est présentée l'opportunité d'œuvrer au sein du PDC cantonal, je n'ai pas hésité à franchir le pas.

Les valeurs défendues par le parti correspondent à une vision de la Suisse que j'aime. Une terre d'humanisme et de solidarité où l'on valorise le travail



et le mérite. Un pays où la cohésion sociale et le dialogue ont fait leur preuve et où la solidité de notre modèle économique nous a permis de traverser une crise sans précédent.

Jouant au football depuis plus de vingt ans, je crois énormément aux vertus du collectif et c'est donc avec cet état d'esprit que j'entends servir celles et ceux qui s'engagent pour défendre nos idées et représenter au mieux nos couleurs.

*Jérémie Henriod,
Secrétaire général*



INITIATIVES UDC : C'EST DUNANT QU'ON ASSASSINE !

L'été 2014 restera gravé dans la conscience des humanistes de Suisse comme une saison noire. L'UDC vient d'annoncer plusieurs initiatives populaires, toutes plus radicales les unes que les autres et destinées à isoler définitivement notre pays du reste du monde.

Hormis la résiliation des accords bilatéraux indispensables à notre prospérité, on retiendra deux textes particulièrement infâmes: l'un ayant pour objectif d'empêcher l'acceptation de toute demande d'asile qui n'aura pas été déposée dans un aéroport à la descente d'un avion et qui abolit de facto la possibilité de demander asile en Suisse; l'autre qui, sous prétexte d'assurer la primauté du droit national sur le droit international, vise à résilier la Convention européenne des droits de l'homme. Grisée par son succès du 9 février, l'UDC a franchi une ligne rouge. Elle livre les minorités aux persécutions et trahit la longue tradition humanitaire suisse.

Notre pays n'est en effet historiquement pas le pays du repli. En 1848, année de la fondation de notre

Etat fédéral et de grandes révolutions populaires en Allemagne, France et Autriche notamment, le gouvernement suisse de l'époque annonçait dans une directive aux cantons l'accueil de tous les réfugiés d'Europe fuyant les persécutions. Il estimait en effet qu'il fallait accorder le séjour aux réfugiés de toute origine, armés ou non, par respect de l'humanité. Le résultat de cette politique fut l'accueil de plus de 15 000 personnes, l'équivalent à l'époque de la population de la ville de Zurich (20 000 habitants) !

Rappelons aussi que c'était un pays pauvre qui posait ce geste généreux et fort: il avait connu une guerre civile (le Sonderbund) peu de temps auparavant et voyait de nombreux émigrants partir

vers l'Amérique. En février 1871, la Suisse décidera même, en pleine guerre franco-prussienne, d'interner dans le Val-de-Travers une armée française en déroute, celle du général Bourbaki. Près de 88 000 hommes, soit l'équivalent de 3% de la population suisse de l'époque, seront alors logés, nourris et soignés pendant plusieurs semaines. En 2014, l'UDC annonce que «la barque est pleine» et tonne contre les abus généralisés des réfugiés qui menacent la Suisse, devenue un des pays les plus riches du monde. Le nombre annuel de demandeurs d'asile est, lui, en moyenne de 20 000 personnes depuis 2009...

En 1863, c'est un homme d'affaires protestant, Henri Dunant, qui fonda avec d'autres la Croix-Rouge, destinée à fournir, de manière permanente et neutre, des secours aux soldats blessés. S'en suivra la conclusion des fameuses Conventions de Genève qui forment toujours le socle du droit international humanitaire. Cent cinquante ans plus tard, c'est un autre homme d'affaires protestant, Christoph Blocher, qui trahit cet héritage humaniste, fierté de la Suisse, en refusant par principe l'asile aux réfugiés n'ayant pas le bon goût d'arriver par avion...

Notre pays, nous l'avons vu, s'est illustré par des gestes humanitaires exceptionnels. Il a cependant aussi connu ses périodes sombres, susceptibles de se répéter et dont il faut toujours combattre les prémisses. A la fin du XIX^e siècle déjà, des centaines de Suisses attaquèrent sans raison des restaurants italiens dans la ville de Zurich. On reprochait alors à ces gens leur habillement provocateur, la menace qu'ils représentaient pour la morale et la sécurité et le fait que, pratiquant le concubinage avec de nombreuses compagnes, ces travailleurs menaçaient l'intégrité des femmes suisses (NZZ du 30.07.1896)! A l'heure de l'intégration réussie des immigrants italiens, espagnols, portugais et autres, l'UDC tient aujourd'hui le même discours spécieux contre les étrangers.

La défense d'une Suisse ouverte et humaniste ne doit cependant pas empêcher un débat sur les procédures d'asile. Les réformes récentes visant à l'accélération de celles-ci dans l'intérêt des requérants doivent ainsi être saluées. Il était en effet intolérable de faire attendre de nombreuses

familles en moyenne 700 jours pour parvenir à la résolution des procédures complexes jusqu'à maintenant. Avec le projet récent de réforme présenté à la rentrée par le Conseil fédéral, les véritables réfugiés devraient pouvoir obtenir l'asile en près de 140 jours.

En conclusion, notre pays a été et restera une terre d'accueil pour les opprimés, ce dont il peut être fier. Il a été d'autant plus généreux au XIX^e siècle lorsque, pays pauvre et d'émigration, la population suisse s'identifiait à la situation dramatique des réfugiés. Cependant, notre pays possède aussi une tendance à la peur irrationnelle contre les étrangers qui peut aboutir aux pires des pratiques, au refoulement de personnes persécutées, notamment.

C'est cette tendance, défendue aujourd'hui par l'UDC, que je combattrai résolument avec toutes les forces humanistes du parlement, tout en menant une réflexion sur l'accélération et la rationalisation des procédures d'asile. Comme le rappelait récemment l'ancien conseiller fédéral Adolf Ogi, 2015 devra être l'année de la mobilisation générale contre «la folie radicale destructrice de l'UDC». Il s'agira de défendre une Suisse ouverte, prospère et fière de ses valeurs humanistes.

Texte paru dans la rubrique «Opinions» dans l'édition du 23 septembre 2014 du journal Le Temps

*Guillaume Barazzone
Conseiller national*

LE RETOUR DES COURTES PEINES PRIVATIVES DE LIBERTÉ

Guillaume Barazzone se bat au Conseil national permettant la réintroduction des courtes peines privatives de liberté !

Notre conseiller national a été rapporteur de majorité au Conseil national sur la modification du code pénal. Il s'agit d'une réforme pour lutter de manière plus efficace contre la délinquance et la récidive. Ce changement est d'une grande importance pour Genève. Interview.

Guillaume Barazzone vous vous êtes engagé pour réintroduire les courtes peines privatives de liberté. Pourquoi ?

Le système actuel est problématique, surtout en matière de criminalité transfrontalière qui touche particulièrement Genève. Lors de la commission d'un premier délit sur territoire suisse, les délinquants reçoivent «un cadeau bonus» de la Confédération et ressortent du tribunal avec un grand sourire aux lèvres. Pourquoi ? Parce que les juges n'ont pas les bons outils à disposition. Actuellement ces derniers doivent en effet condamner les délinquants en priorité à une peine pécuniaire (les «jours-amendes») avant d'envisager la prison avec ou sans sursis. Le problème avec les peines pécuniaires est qu'une fois la frontière franchie, les délinquants ne s'acquittent en général pas de la somme due. C'est non seulement choquant mais cela invite

concrètement les criminels à venir commettre leurs larcins chez nous. Ce qui n'est évidemment pas acceptable.

Comment inverser la tendance alors ?

La réforme vise à diminuer la délinquance. Pour cela, il faut réintroduire les courtes peines privatives de liberté, abandonnées en 2007 lors de la réforme du Code pénal. Actuellement, les juges ne peuvent pas infliger de peine privative de liberté de moins de 6 mois. Le Conseil national a décidé de redonner au juge la possibilité d'infliger une peine privative de liberté (avec ou sans sursis) dès la première infraction. Le juge aura donc le choix entre une peine pécuniaire ou une peine privative de liberté en fonction du cas d'espèce.

Au final, est-ce que cela contribuera vraiment à faire baisser la criminalité ?

Oui, j'en suis certain. On va donner plus d'outils et de liberté aux juges pour combattre la criminalité. On va d'ailleurs également rendre le Code pénal plus sévère pour les récidivistes.

Propos recueillis par Lucien Scherly

Oui à la grande traversée du

LAC

La grande
traversée du
lac, c'est mieux
vivre à Genève
demain.



A

Nicht frankieren
Ne pas affranchir
Non affrancare

Geschäftsantwortsendung Invio commerciale risposta
Envoi commercial-réponse

Comité Oui à la grande Traversée du Lac
1200 Genève

- Un développement assumé et maîtrisé
- Boucler le contournement de Genève
- Améliorer la qualité de vie
- Renforcer les transports publics et la mobilité douce
- Un partenariat public-privé comme alternative

Initiative populaire cantonale

OUI à la grande Traversée du Lac!

L'avenir se décide aujourd'hui !

En inscrivant la grande Traversée du Lac dans leur Constitution, les Genevois montrent leur détermination et s'engagent avec le Conseil d'Etat pour qu'elle figure dans l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales. Sa réalisation sera alors possible, et son financement assuré. Donnons sans plus attendre un signal fort et sans équivoque aux autorités fédérales !

Un développement assumé et maîtrisé

Avec la Traversée du Lac, Genève prend son avenir en main. C'est un outil de d'aménagement, notamment des rives autour du nouvel axe, en concertation avec les communes concernées. Il permet de préserver nos campagnes. La grande Traversée offre en effet des perspectives d'aménagement cohérentes : elle propose une approche moderne et intelligente de la mobilité, du logement, de l'économie et de l'environnement. Pour rappel, chaque année, 270 jours de bouchons asphyxient les habitants et entreprises du canton.

Boucler le contournement de Genève

Pour 2025, la Confédération a décidé d'élargir l'autoroute de contournement, un des goulets d'étranglement les plus saturés du pays. Des travaux nécessaires, mais insuffisants pour nous permettre d'envisager sereinement l'avenir à long terme, compte tenu des prévisions d'augmentation des déplacements, de près de 30% d'ici 2030. La grande Traversée du Lac permet de créer enfin une ceinture, un périphérique. Pour traverser le canton, inutile alors d'emprunter les quais et de traverser le centre-ville.

Améliorer la qualité de vie

La grande Traversée du Lac doit provoquer une réduction du trafic de l'ordre de 30% au centre-ville. Réduction du bruit, de la pollution : une véritable bouffée d'oxygène. La Traversée permet la création de nouveaux espaces publics, de zones piétonnes et commerciales. Dans les villages, de nombreux riverains subissent aussi au quotidien les nuisances dues au trafic pendulaire. La Traversée du Lac est l'occasion de rediriger le trafic et de requalifier certains tronçons, dont notamment des traversées de villages sur la rive gauche.

Renforcer les transports publics et la mobilité douce

Actuellement, la paralysie du centre-ville est telle que même les transports publics sont souvent immobilisés. Avec la Traversée du Lac, la place allouée aux transports publics est augmentée. Irréaliste aujourd'hui, la création d'un nouvel axe de tram sur le pont du Mont-Blanc devient possible, tout comme de nouveaux aménagements pour cyclistes et piétons.

Un partenariat public-privé comme alternative

Autre avantage de la grande Traversée du Lac : son coût, de l'ordre de 2,7 à 3,3 milliards de francs, est en principe pris en charge par la Confédération une fois l'arrêté fédéral modifié. Cependant, à l'échelle du pays, les projets d'infrastructures sont nombreux et les ressources limitées. Une étude récente a montré qu'un partenariat public-privé est une alternative réaliste et intéressante, qui permet en particulier d'accélérer la réalisation de la Traversée.



Les citoyennes et citoyens soussigné-e-s, électrices et électeurs dans le canton de Genève, conformément aux articles 56 à 64 de la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 et aux articles 86 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, appuient la présente initiative constitutionnelle :

Merci de renvoyer ce carton, même muni d'une seule signature

Article unique

La Constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012, est modifiée comme suit :

Art. 192A Traversée du Lac (nouveau)

1 Pour lutter contre l'engorgement des voies de communication, renforcer la prospérité de la région et améliorer la qualité de vie, le canton réalise une Traversée du Lac permettant l'achèvement du contournement de Genève.

2 Afin d'accélérer sa réalisation, un partenariat avec le secteur privé est envisagé parallèlement au mode de financement prévu par la Confédération.

3 L'Etat prend des mesures d'accompagnement. En particulier, il s'appuie sur la Traversée du Lac pour aménager les rives avec les communes concernées, réduire les nuisances dans les zones urbanisées, renforcer l'efficacité des transports publics, favoriser la mobilité douce et créer de nouveaux espaces publics.

Nom (majuscules)	Prénom (usuel)	Date de naissance jour/mois/année	Canton d'origine	Domicile (Adresse complète : rue, numéro, code postal et localité)	Signature

La signature doit être apposée personnellement à la main par le ou la signataire. Elle ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité. Seul-e-s les électrices et électeurs de nationalité suisse ayant leur droit de vote sur le canton de Genève peuvent signer cette initiative cantonale. En matière cantonale, les électrices et électeurs dès 18 ans, de communes différentes, peuvent signer sur la même feuille. Les Suisses vivant à l'étranger et ayant leur droit de vote sur le canton de Genève peuvent signer la présente initiative en inscrivant leur adresse à l'étranger. Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b, et art. 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982). Le retrait total et sans réserve de l'initiative peut être décidé à la majorité des électeurs et électrices suivant-e-s : Guillaume Barazzone, c/o PDC, rue Alcide-Jentzer 9, 1205 Genève, Oliviero Cerutti, c/o PDC, rue Alcide-Jentzer 9, 1205 Genève, Elisabeth Chatelain, ch. de la Butte 48, 1228 Plan-les-Ouates, Sébastien Desfayes, c/o PDC, rue Alcide-Jentzer 9, 1205 Genève, Hugues Hiltbold, c/o PLR, bd Jaques-Dalcroze 13, 1205 Genève, Jacques Jeannerat, c/o PLR, bd Jaques-Dalcroze 13, 1205 Genève, Christian Lüscher, c/o PLR, bd Jaques-Dalcroze 13, 1205 Genève, Alain-Dominique Mauris, c/o PLR, bd Jaques-Dalcroze 13, 1205 Genève, Daniel Zaugg, c/o PLR, bd Jaques-Dalcroze 13, 1205 Genève.



ECOPOP: UNE VISION NOSTALGIQUE DE LA SUISSE AUX RELENTS COLONIALISTES

«Racistes en Birkenstock». C'est ainsi qu'un conseiller national UDC a qualifié le comité d'initiative Ecopop lors d'un débat sur cette initiative à la Chambre basse du parlement. Outre l'aspect surprenant d'une telle déclaration, il faut reconnaître que le terme est extrême et occulte malheureusement le débat de fond. Il reflète toutefois le caractère fort sensible et très émotionnel de la question posée par Ecopop: faut-il limiter le solde migratoire annuel à 0.2% de la population moyenne et faut-il allouer 10% de l'aide au développement à la planification familiale volontaire ?

Il convient tout d'abord de rappeler le contexte entourant cette initiative. Ecopop est une association qui souhaite préserver les ressources naturelles au moyen de la limitation de la population. Ainsi, les statuts d'Ecopop définissent noir sur blanc l'objectif avoué de l'association: «diminuer à long terme la population de la Suisse et du monde à un niveau supportable sur les plans social et environnemental». Et un membre du comité d'initiative de préciser ce niveau «idéal» à une Suisse de 4 millions d'habitants. Autant dire que pour atteindre ce niveau, il faut remonter à 1927! La nostalgie est ici clairement perceptible.

Venons-en au texte en lui-même: quelles seraient les conséquences de son application. À titre d'exemple, le solde migratoire autorisé se monterait à quelque 16 000 personnes pour l'année 2012, soit 65% de moins que ce qui fut constaté en réalité (45 200 immigrants net au total selon l'OFS). Pour mettre ce chiffre en relief, il est utile de rappeler que le seul besoin annuel du Jura en main d'œuvre s'élève à environ 7 500 travailleurs. Autant dire que le souhait des initiants est totalement déconnecté de la réalité économique. Et c'est sans compter les besoins des

autres cantons, plus grands, et les autres classes d'immigrés, tels que les réfugiés de guerre ou les enfants.

Un autre problème s'ajoute à cela: il n'y a pas suffisamment de naissances pour maintenir la population helvétique et cette dernière est vieillissante. Cette situation fait que l'économie pourrait connaître une stagnation et le financement des assurances sociales ne serait plus garanti. Jusqu'à aujourd'hui, l'immigration a permis à la Suisse de freiner la chute du rapport entre actifs et retraités, garantissant la pérennité des assurances sociales, AVS en premier lieu.

Le texte constitutionnel prévoit également une affectation de 10% minimum de l'aide au développement à la planification familiale volontaire, notamment les moyens de contraception. La démarche se révèle donc fort cavalière: utiliser l'aide au développement et à la coopération internationale comme outil de limitation de la population, c'est détourner le but premier de cette aide, le développement des pays pauvres, pour la transformer en un levier interventionniste digne de la période des colonies.

Si l'on peut partager le souhait de préserver au mieux les ressources naturelles et les paysages idylliques de notre pays, les moyens douteux proposés par Ecopop ne font aucun sens, tant du point de vue économique qu'humain. La meilleure réponse à donner à cette forme d'extrémisme écologique est de glisser un NON clair et décisif dans les urnes le 30 novembre prochain.

*Yannick Buttet
Conseiller national (VS)*



IMPOSITION SUR LA DÉPENSE : NE SOYONS PAS PLUS ROYALISTE QUE LE ROI

Les initiatives fédérale et cantonale contre l'imposition sur la dépense nous concernent tous.

De nombreux pays dans le monde ont mis en place un système d'imposition avantageux pour attirer des contribuables fortunés. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il ne s'agit pas de pays représentatifs d'un libéralisme effréné. A l'instar de la Suisse, des Etats aussi variés que le Portugal, le Canada, le Maroc ou la Thaïlande, pour ne citer qu'eux, ont fait ce choix.

**Nous nous devons d'être
pragmatique et de défendre
l'attractivité de notre pays**

Depuis quelques mois, les initiatives menaçant la stabilité de notre économie pleuvent: Minder, 1:12, salaire minimum, sans parler évidemment de l'initiative du 9 février sur l'immigration de masse. Au-delà de ces votations, la Suisse doit se conformer aux standards internationaux, avec notamment la fin du secret bancaire et la réforme de l'imposition des entreprises à venir. Dans un monde toujours plus globalisé, nous nous devons d'être pragmatique et de défendre l'attractivité de notre pays dans cette guerre économique.

SORTONS DU DÉBAT IDÉOLOGIQUE

Malgré les tentatives des initiants pour faire de cette campagne un combat entre les chantres de l'égalitarisme devant l'impôt et les défenseurs des bénéficiaires des forfaits fiscaux, le cœur du problème est ailleurs.

Il ne s'agit pas de défendre des «privilegiés fiscaux», mais bel et bien d'épargner à nos concitoyens de devoir passer à la caisse ou de voir les prestations de l'Etat drastiquement réduites. En effet, on peut difficilement se prévaloir de défendre les intérêts de tout un chacun lorsque l'on présente une initiative qui, si elle était acceptée, entraînerait la perte de 22 000 emplois en Suisse et de 160 millions de recettes annuelles rien que pour le canton de Genève, soit l'équivalent de 16 mois de subventions aux établissements pour personnes âgées.

Si l'initiative était acceptée, elle entraînerait la perte de 22 000 emplois en Suisse et de 160 millions de recettes annuelles rien que pour le canton de Genève

Genève est le canton le plus endetté de la Confédération, mais également celui possédant le plus haut taux d'imposition sur la fortune. Au vu de ces deux éléments et du contexte actuel, l'Etat se doit de rester concurrentiel avec les autres cantons. Faute d'une solution proposée par les initiants pour pallier les effets d'une telle abolition, Genève risque de devoir faire une croix sur une manne plus que nécessaire à son bon fonctionnement en cas de oui le 30 novembre prochain.

COHÉSION ET NON PAS STIGMATISATION

Si l'on occulte la question purement fiscale, l'initiative pose également un problème de cohésion sociale. Pendant la campagne du 9 février sur l'immigration de masse, nombreux, de droite comme de gauche, se sont indignés de la stigmatisation des initiants vis-à-vis de la main d'œuvre étrangère. Quelques mois plus tard, l'initiative développe à nouveau un climat de stigmatisation, mais à l'encontre des plus riches, comme si en cas de difficultés économiques, nous devons nous efforcer de trouver des boucs émissaires.

L'initiative développe un climat de stigmatisation à l'encontre des plus riches.

Pourtant, les bénéficiaires du système d'imposition sur la dépense paient des impôts dans les pays où ils exercent une activité. Mais surtout, ils contribuent significativement à notre économie, en tant qu'investisseurs mais également comme consommateurs réguliers.

Au vu de la fragilité de nos finances publiques et de la volonté de ne pas augmenter les impôts pour les Genevois, particulièrement ceux de la classe moyenne, nous vous encourageons à maintenir un système fiscal qui fait ses preuves depuis 150 ans en refusant les initiatives, à la fois fédérale et cantonale, tout en acceptant le contre-projet cantonal durcissant les conditions d'obtention d'un forfait.

*Jérémie Henriod,
Secrétaire général*

NOUVELLES DU GRAND CONSEIL

Résolution « Pour la séparation de la pratique de l'assurance de base des assurances privées, modification de la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal) » (Bertrand Buchs, 1^{er} signataire)

Cette résolution fait suite à la votation populaire du 28 septembre et au refus du peuple suisse de centraliser le système d'assurance maladie. Le résultat démontre cependant que de nombreux problèmes ne sont pas résolus.

Le texte demande ainsi d'interdire à une assurance sociale de gérer des assurances complémentaires, les groupes d'assurances actuels devant choisir entre la base ou le privé.

Cette proposition s'inscrit dans le droit fil du contre-projet, rejeté par les Chambres fédérales, que le Conseil fédéral avait voulu opposer à l'initiative sur la caisse unique.

D'après la Loi sur le contrat d'assurance, l'assurance sociale, assumée par des assureurs sur délégation de la Confédération, ne doit être pratiquée que par les assureurs sociaux, sans intervention de leur part en assurance privée.

Dans la pratique, les assurances gèrent dans les mêmes locaux les assurances de base et les assurances privées. La répartition des charges entre ces deux entités n'est pas connue, ce qui pose problème. Par ailleurs, l'assurance de base peut être un « produit d'appel » permettant de vendre d'autres assurances aux assurés, surtout chez les jeunes en bonne santé.

Dans le cadre de la base, il n'y a pas de questionnaire médical à remplir, puisque l'assurance est obligatoire. Ce n'est pas le cas pour le privé qui requiert obligatoirement de répondre à un questionnaire. Ces données ne devraient pas être en possession de l'assurance de base, mais nous n'en avons aucune certitude. Et il serait en outre tentant d'utiliser ces données pour faire de la chasse aux bons risques. Ce problème est d'ailleurs bien connu des autorités fédérales.

(Texte à l'ordre du jour du mois de novembre)

Résolution «Création d'un fonds fédéral chargé de gérer les réserves imposées aux assureurs maladie» (Jean-Marc Guinchard, 1^{er} signataire)

Suite toujours à la votation populaire du 28 septembre 2014 sur la caisse maladie unique, le PDC demande aux Chambres fédérales de modifier la LAMal et de prévoir la centralisation des réserves sous l'égide d'une fondation de droit public chargée de gérer les réserves, composée de représentants des assurés, de la Confédération et des cantons.

La loi sur la surveillance des assurances maladie adoptée par le Parlement fédéral juste avant la votation du 28 septembre ne règle pas le problème des réserves accumulées par les assureurs, sans contrôle, qui ont péjoré la situation des assurés de plusieurs cantons. De plus, les remboursements prévus de ces trop perçus ne représentent que le tiers de ce que les assurés ont payé effectivement. Cerise sur le gâteau: les assureurs, pourtant coupables de cette situation, ne doivent rembourser qu'une petite partie de ce qu'ils doivent, le solde étant à la charge de la Confédération et des cantons qui ont trop reçu.

La proposition du PDC vise donc à éviter une perception indue des montants destinés aux réserves, à les gérer en toute transparence et à éviter des coûts administratifs inutiles.

(Texte à l'ordre du jour du mois de novembre)

Motion concernant le remboursement des primes payées en trop aux assurés genevois lorsque celles-ci ont été prises en charge par l'Etat: Il faut rendre à César ce qui est à César! (Vincent Maitre, 1^{er} signataire)

Après moult rebondissements, le dossier des primes d'assurance maladie perçues en trop depuis 1996 arrive à son épilogue. Genève et les huit autres cantons concernés par des primes surévaluées récupéreront une partie des sommes dues qui se montaient à 1,7 milliards de francs. Le montant précité correspond au différentiel entre les primes versées et les dépenses de santé enregistrées durant la même période.

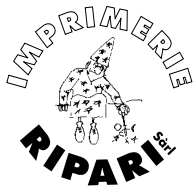
En mars 2014, à la faveur d'un compromis entre les cantons, le Parlement décidait de rembourser les assurés des cantons lésés à hauteur de 800 millions de francs, soit la moitié environ du trop-perçu.

L'ordonnance adoptée par le Conseil fédéral en date du 12 septembre 2014 précise le mécanisme prévu pour la correction des primes. Le remboursement interviendra dès juin 2015 et s'échelonne en trois échéances jusqu'en 2017. Il se fera en déduction des primes ou par versement séparé. (Art 6). Le montant dû exactement n'est pas encore connu. Or, certains fonctionnaires bénéficient à Genève d'un acquis social particulier à savoir qu'ils sont obligatoirement assurés pour les soins médicaux et pharmaceutiques par l'Etat, leur employeur, via un contrat collectif. Ainsi, l'Etat prend en charge les primes mensuelles d'assurance-maladie, la franchise annuelle ainsi que la participation de 10% aux frais médicaux.

Considérant cette situation, les motionnaires tiennent ainsi à ce que tout soit mis en œuvre pour que les remboursements reviennent bien à celui qui s'est effectivement acquitté du paiement des primes maladie, en l'occurrence l'Etat.

(Texte à l'ordre du jour du mois de novembre)

*Anne Carron
assistante parlementaire.*



**Venez nous trouver,
on va vous faire
des imprimés de qualité!**

Av. des Grandes-Communes 27 - 1213 Onex
Tél. 022 771 23 23 - Fax 022 771 41 12
E-mail: imp.ripari@bluewin.ch

BOSSON
CHaudières SA

Ch. de la Marbrerie 6
CH - 1217 Sarcelle
Tél: 022 343 89 50
Fax: 022 343 14 41
Mail: info@bosson.ch
Web: www.bosson.ch

SE CHAUFFER AU MAZOUT

**La chaleur
sous toutes ses formes**

Mazout, diesel, carburants,
station service 24/24, charbon,
bois de cheminée, charbon de bois,
gaz, location de grills/broches,
révision de citernes.

BOCCARD PARCS et JARDINS SA

Une force de la nature.

Route de la Croix-en Champagne 6 - La Petite-Grave - 1236 Cartigny
Tél. 022 798 43 43 - Fax 022 791 05 52

BR Barthélémy Roch
Gestion immobilière
Fiduciaire

Barthélémy Roch

26, route de Pré-Marsais
1233 Bernex
Tél. 022 850 00 15
Fax 022 850 00 15
roch.barthelemy@bluewin.ch



Edouard BRUN & Cie S.A.
Agence immobilière

La dimension humaine

Rue Sillem 6 - CH-1211 Genève 6 - Tél. 022 718 19 60 - www.regiebrun.ch

Le bonheur d'une naissance

Clinique des Grangettes
Genève